



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

*Les Ministres*

PARIS, LE 23 DEC. 2014

Madame la Commissaire,

Le développement de l'apprentissage pour l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle et le développement des compétences au sein des entreprises constitue un enjeu majeur porté fortement par notre Gouvernement. Ils viennent en appui de la priorité jeunesse voulue par le Président de la République.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a permis des avancées majeures qu'il convient de souligner : réaffirmation de la compétence des Régions en matière d'apprentissage dans un cadre financier rénové qui se traduit par des moyens supplémentaires (300 M€ de plus d'ici 2017), sécurisation des parcours professionnels des apprentis et amélioration des droits sociaux, simplifications administratives pour les entreprises.

Au-delà, le plan de relance de l'apprentissage présenté à la Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, témoigne d'une ambition collective, partagée par l'Éducation Nationale, pour soutenir le développement de l'apprentissage. Des mesures financières concrètes sont prévues pour soutenir les entreprises dans leur démarche de recrutement et renforcer les moyens des centres de formation des apprentis.

Les discussions menées lors de la journée de mobilisation du 19 septembre 2014, sur l'initiative du Président de la République, ont montré une réelle attente de l'ensemble des acteurs et un désir fort d'avancer concrètement et rapidement en vue de renforcer l'attractivité de l'apprentissage pour les employeurs, d'améliorer les conditions d'emploi de l'apprenti et d'adapter l'offre d'orientation et de formation.

Elles ont aussi permis de s'accorder sur le fait qu'au-delà de l'objectif de 500 000 apprentis en 2017, il s'agit avant tout de renforcer la qualité des formations dispensées, de mieux accompagner et suivre les entreprises, mais aussi les jeunes, afin qu'ils accèdent à un emploi et disposent d'un véritable métier.

.../...

**Madame Marianne THYSSEN**

Commissaire à l'emploi, aux affaires sociales,  
aux compétences et à la mobilité du travail  
European Commission  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Brussels

Le relevé de conclusions, remis à l'issue de cette journée, décliné par un programme de travail précis, traduit la volonté de tous les acteurs – l'Etat, les partenaires sociaux, les Régions, les chambres consulaires – de s'engager immédiatement et collectivement pour soutenir le développement de l'apprentissage. A cet égard, au sein de l'Etat, des engagements ambitieux ont été pris à travers deux objectifs précis : accueillir 60 000 apprentis sur les premiers niveaux de qualification et les métiers en tension dans les établissements publics locaux d'enseignement (soit une progression de 50%), former 10 000 apprentis au sein de la fonction publique d'Etat, à titre d'exemplarité.

La mobilité internationale des apprentis, européenne notamment, constitue également un axe de travail important. Elle doit être encouragée au vu des résultats de l'étude d'impact réalisée pour l'agence Erasmus + France qui montre des effets positifs pour les apprentis mobiles : développement de l'employabilité par acquisition d'expérience, propension supérieure à la poursuite d'études, obtention de salaires plus élevés que les apprentis non mobiles, accroissement des compétences linguistiques, gain en matière de confiance en soi, maturité à travers l'expérience du voyage. Nous avons d'ailleurs récemment lancé une initiative en ce sens.

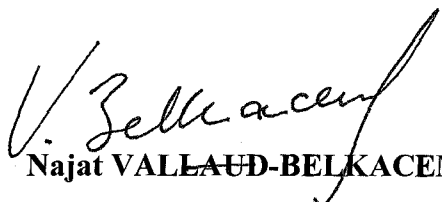
Au-delà de l'apprentissage, ce sont toutes les formes d'alternance, de la formation initiale à la formation continue, qu'il convient de soutenir.

La France dispose ainsi d'un autre contrat d'alternance, le contrat de professionnalisation, qui permet l'insertion ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle qui offre des perspectives en matière d'insertion dans l'emploi.

Dans ce cadre, nous souhaitons adhérer à l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage que la Commission européenne a initiée. Cette adhésion sera un encouragement pour des entreprises et des partenaires français, pour une coopération approfondie et un transfert de connaissances avec les partenaires européens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*

  
Najat VALLAUD-BELKACEM

  
François REBSAMEN

# EUROPEAN ALLIANCE FOR APPRENTICESHIPS

## MEMBER STATE – PLANNED REFORMS/INITIATIVES

---

Considering the Council Declaration<sup>1</sup> on the European Alliance for Apprenticeships of 15 October 2013, FRANCE will undertake the following measures to increase the quality, supply and attractiveness of apprenticeships.

---

Please describe in 1-3 sentences the **main objective** of this reform/initiative.

En application de la feuille de route de la dernière Grande conférence sociale, sur la base d'un document d'orientation, une large concertation a été menée avec plus de 30 acteurs (partenaires sociaux, branches professionnelles, Régions, chambres consulaires). A l'issue de cette concertation, un document de propositions du Gouvernement a été élaboré ; Ses propositions ont été traduites dans les chantiers menés par le Gouvernement et en particulier la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'apprentissage et la démocratie sociale.

La réforme de l'apprentissage est aujourd'hui finalisée et a permis des avancées significatives sur trois thèmes qui contribuent à l'objectif de 500 000 contrats en alternance en 2017, contrats qui constituent des voies d'accès d'excellence à la qualification et à l'insertion professionnelle durable des jeunes.

---

**Please describe the reform/initiative, by providing an overview of the next steps to increase the supply, quality and attractiveness of apprenticeships, along the common guiding principles defined in the Declaration. (Max. 15 lines)**

Cette loi marque ainsi trois avancées majeures qui contribuent au développement de l'apprentissage :

- Sécurisation des parcours professionnels et amélioration des droits des apprentis : création d'un contrat à durée indéterminée, affirmation du principe de gratuité de la formation, meilleur accompagnement du jeune à travers une nouvelle mission confiée aux centres de formation des apprentis (CFA). Des droits à la retraite ont aussi été ouverts par la loi du 20 janvier 2014.
- Réforme du financement de l'apprentissage avec un fléchage plus fort des ressources de la taxe d'apprentissage vers les CFA tout en préservant le financement des autres formations initiales professionnelles et technologiques.
- Simplification pour les entreprises du mode de calcul de la taxe d'apprentissage, de son système de collecte (avec une forte réduction des organismes collecteurs).

Pour soutenir la rentrée 2014, plusieurs mesures concrètes ont été annoncées telles que la réalisation d'une campagne de communication sur l'apprentissage, la mobilisation de moyens financiers supplémentaires (aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 250 salariés, aides matérielles pour le logement, l'équipement des apprentis, soutien financier des CFA).

---

<sup>1</sup> [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/lsa/139011.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lsa/139011.pdf)

---

**What is the added value of the reform/initiative beyond business as usual? Please include information on expected outcomes, as well as targets or indicators of success if possible. (Max. 10 lines)**

Le développement de l'apprentissage est au cœur des préoccupations du Gouvernement dans le cadre de la priorité Jeunesse fixée par le Président de la République. C'est pourquoi le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a fixé l'objectif de faire progresser le nombre d'apprentis de 426 000 (nombre de contrats en cours fin 2013) à 500 000 en 2017.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche participe également à cet effort avec l'objectif d'augmenter de 50% le nombre d'apprentis, soit 60 000 jeunes accueillis en 2017, dans les établissements publics d'enseignement.

Au-delà, le ministère en charge de l'éducation nationale s'est fortement engagé sur les axes suivants :

- développement de supports de formation des enseignants et actions de formation des cadres académiques ;
- meilleure prise en compte de l'apprentissage dans l'orientation des jeunes ;
- mobilisation des académies afin qu'elles développent une stratégie explicite de développement de l'apprentissage ;
- levée de freins : mise en relation des jeunes et des entreprises ; actions d'amélioration de l'image de l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles ; simplification de procédures ;
- sécurisation des parcours (parcours mixtes).

---

**What partners will be involved in the reform/initiative at the national and the European levels?**

A l'initiative du Président de la République, une journée de mobilisation de l'apprentissage a été organisée le 19 septembre 2014 pour identifier les freins structurels au développement de l'apprentissage qu'il convient de lever. Tous les acteurs majeurs du développement de l'apprentissage étaient présents : régions, partenaires sociaux, réseaux consulaires, représentant des centres de formation des apprentis, représentant de l'association des apprentis.

Un relevé de décisions, remis à l'issue de cette journée, décliné par un programme de travail précis, traduit la volonté de tous de s'engager immédiatement et collectivement pour soutenir le développement de l'apprentissage.

Différents chantiers sont prévus et en cours de déclinaison :

- lever les freins au recours à l'apprentissage pour les apprentis et les employeurs : appui aux apprentis et aux employeurs ; mise en place d'un statut de l'apprenti ; adaptation du cadre d'emploi des apprentis pour faciliter leur recrutement ; reconnaissance des compétences et de l'implication des maîtres d'apprentissage ; mobilisation des acteurs de l'orientation ;
- adapter l'offre de formation aux enjeux de développement de l'apprentissage, notamment dans les filières d'avenir ;
- développer l'apprentissage dans la fonction publique.

Cf. le relevé de décisions et le programme de travail

---

---

**Contact information, date:**

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle  
Emmanuelle Wargon, déléguée générale

Ministère de l'éducation nationale  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Florence Robine, directrice générale

The **European Alliance for Apprenticeships** is a multi-stakeholder initiative steered by the European Commission. The originator of the reform/initiative is solely responsible for implementing the actions outlined in this template and commits to report back on the implementation of the commitments.

Website: [ec.europa.eu/apprenticeships-alliance](http://ec.europa.eu/apprenticeships-alliance) Email: [eafa@ec.europa.eu](mailto:eafa@ec.europa.eu)

**Guidelines for completing the template**

Commitments are accepted from EU countries, EFTA countries and EU candidate countries.

The reform/initiative should demonstrate concrete efforts that support one or both of the two objectives of the Alliance:

1. Improve the quality and supply of apprenticeships across the EU
2. Change mind-sets towards apprenticeship-type learning

The reform/initiative should contain concrete, additional commitment and actions with added value. They should not be funding applications or project proposals. Reforms/initiatives will not give any rights for funding.

For instance, the Member State effort could be linked to

- a change in or a reform of the national VET and apprenticeships system;
- enhanced support to actors, including financial aid;
- exploring the possibility of initiating a pilot for developing apprenticeship-type training in companies that have not previously engaged in this form of training;
- considering adopting or building on a successful apprenticeship model from another country/region;
- reviewing an existing apprenticeship model in order to explore how the quantity, quality, efficiency or visibility of this training could be increased;
- concrete offers for partnerships to other Member States.

## Conclusions de la journée de mobilisation pour l'apprentissage du 19 septembre 2014

La Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 a rappelé le rôle de l'apprentissage pour l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle et le développement des compétences au sein de nos entreprises. Un plan de relance de l'apprentissage a été inscrit dans la feuille de route du gouvernement; il définit les actions prioritaires pour consolider le développement de l'apprentissage en France, en s'appuyant sur la loi du 5 mars 2014, qui avait notamment permis la remise à plat, attendue depuis longtemps, du financement de l'apprentissage.

**La mise en œuvre de cette feuille de route s'est déjà traduite depuis fin juillet par des mesures concrètes** : vote de mesures d'urgence de 200 millions d'euros incluant mise en place d'une aide au recrutement d'un premier apprenti d'un montant de 1 000 euros dans les entreprises de moins de 50 salariés, et la stabilisation de la répartition de la taxe d'apprentissage. Par ailleurs, le programme d'investissement d'avenir doté de 80 M€ est en cours de déploiement.

**L'Éducation nationale se mobilise** pour développer l'apprentissage au sein du système de formation initiale : reconnaissance des parcours d'orientation et de formation en apprentissage, valorisation des offres de formation qui s'appuient sur la complémentarité entre les voies. L'objectif d'augmenter de 50% les effectifs d'apprentis dans les établissements publics d'enseignement pour atteindre 60 000 à l'horizon 2017 a été donné aux recteurs en vue de la préparation de la prochaine rentrée.

**Dans le secteur public**, l'objectif de 10 000 apprentis dans la fonction publique, 4000 à la rentrée 2015 et 6 000 à la rentrée 2016, est rendu possible par la modification des règles relatives au plafond d'emploi.

Les discussions menées aujourd'hui lors de cette journée de mobilisation, sur l'initiative du Président de la République, ont montré une réelle attente de l'ensemble des acteurs et **un désir fort d'avancer concrètement et rapidement** en vue de renforcer l'attractivité de l'apprentissage pour les employeurs, d'améliorer les conditions d'emploi de l'apprenti et d'adapter de l'offre d'orientation et de formation. **Ce document présente les mesures immédiates et le programme de travail que le gouvernement entend retenir à l'issue de cette journée de mobilisation.**

La prime de 1000 euros qui avait été annoncée à l'issue de la Grande Conférence Sociale est modifiée dans ses conditions d'attribution pour favoriser le recrutement d'apprentis dès cette rentrée.

- Le champ d'application de cette prime est élargie jusqu'aux entreprises de - de 250 salariés.
- Elle est versée pour les entreprises qui n'avaient pas d'apprentis l'an passé ou qui prennent des apprentis supplémentaires.
- La prorogation de cette prime pour les années suivantes sera liée à la conclusion d'un accord de branches d'ici juin 2015.
- Enfin, cette prime s'ajoute à celle qui existait déjà, versée par les régions, d'un montant de 1000 euros pour les entreprises de moins de 11 salariés.

**Certaines décisions peuvent être prises dès maintenant. D'autres nécessitent une concertation préalable**, dans le cadre d'un programme de travail précis, assorti d'échéances proches et en tout état de cause en temps utile pour la rentrée 2015. Ce programme de travail sera formalisé dans les jours qui viennent. Sa mise en œuvre, qui impliquera l'Etat, les Régions, les Partenaires sociaux et les organismes consulaires, sera suivie par le CNEFOP, prochainement

installé. Certaines actions relèvent des branches professionnelles et feront l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

\* \* \*

## 1. Lever les freins au recours à l'apprentissage pour les apprentis et les employeurs

### 1.1. Mieux répondre au besoin d'appui et d'accompagnement

**Le recrutement d'un apprenti reste trop souvent lourd et complexe** pour une petite entreprise ou une administration et nombre d'apprentis ont besoin d'un suivi adapté pour s'insérer dans la vie professionnelle. **Partout sur le territoire, l'employeur, l'apprenti, le maître d'apprentissage doivent pouvoir bénéficier de services** apportant:

- **au jeune, une aide tout au long du parcours** d'apprentissage (préparation, levée des difficultés pratiques, prévention de la rupture, suivi de la sortie de contrat) ;
- **à l'employeur, un appui administratif et technique** dans ses démarches (recherche d'apprentis, élaboration du contrat, élaboration du document unique d'évaluation des risques, etc.) ;
- **aux maîtres d'apprentissage, du conseil méthodologique** dans l'exercice de leur fonction (lien avec les familles, lien avec les CFA, encadrement de l'apprenti, prévention des différends). Les maîtres doivent notamment pouvoir avoir accès à des formations à cette fonction.

La loi du 5 mars 2014 confie aux CFA une mission d'accompagnement du jeune. Cette mission doit être articulée avec le rôle des gestionnaires de CFA (chambres consulaires, Education nationale, Agriculture, branches...) et les partenaires du monde du travail social, du logement, etc. Des initiatives locales, nombreuses, ont été mises en place par les uns et les autres. Un recensement des bonnes pratiques sera confié à des inspections dans les semaines qui viennent. Sur cette base sera définie avec l'ensemble des parties prenantes **une offre de services socle qui, autour des CFA et des têtes de réseau nationales, mobilisera les partenaires, et sera déclinée concrètement au niveau de chaque réseau.**

### 1.2. Mettre en place un « statut de l'apprenti », socle complet de droits et de prestations

- **Les droits des apprentis devront être alignés sur ceux des lycéens ou étudiants.** Un travail de recensement des différences qui peuvent subsister dans tous les domaines (droit d'expression collective, protection sociale, accès à divers services socioculturels, etc.) sera mené afin qu'il y soit mis un terme et que soit précisé l'ensemble des droits et obligations constituant le statut de l'apprenti.
- **Les modalités de fixation de la rémunération des apprentis feront l'objet d'une concertation au niveau interprofessionnel** afin de rendre celle-ci plus attractive et moins strictement fonction de l'âge.
- Chaque apprenti pourra accéder à une **palette diversifiée de prestations d'aide à l'accès à l'apprentissage (aides à la mobilité, au logement, etc.)** accessible sur l'ensemble du territoire. Une enveloppe financière de 14 millions d'euros sera mobilisée, dans le cadre du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes », pour aider certains territoires à mettre en place ce socle de prestations.

- Dans l'immédiat, le **décret relatif à la prise en compte des périodes d'apprentissage pour le calcul des droits à la retraite** sera publié très prochainement : désormais tout trimestre travaillé dans le cadre du contrat d'apprentissage sera validé au titre du calcul des droits à retraite droit à un trimestre validé, quelle que soit la rémunération perçue par l'apprenti.

### 1.3. Adapter le cadre d'emploi des apprentis pour faciliter leur recrutement

- Sur la base du bilan de l'expérimentation initiée dans le cadre de la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, envisager s'il y a lieu de **faire évoluer les règles encadrant la rupture du contrat d'apprentissage** afin de mieux anticiper, prévenir ou traiter les fins de contrats unilatérales.
- Le ministre du Travail proposera au comité d'orientation sur les conditions de travail (COCT) des solutions permettant, à conditions de sécurité égales, de **protéger efficacement les apprentis des risques inhérents à certains travaux dangereux sans créer de contrainte nouvelle de gestion.**
- **Le recours aux apprentis dans les marchés de maîtrise d'ouvrage doit être encouragé.** Il sera introduit dans la loi une mesure incitant les attributaires de marchés publics à recourir à des apprentis. Dans le cadre de la RSE, la démarche d'achats responsables, favorisant le recours à des apprentis, sera également encouragée.
- **Une mission sera confiée à Jacky Richard, conseiller d'Etat, sur l'identification des moyens de développement de l'apprentissage dans les fonctions publiques.** Dès 2015, les apprentis ne seront plus décomptés dans le plafond d'emploi budgétaire des administrations d'Etat et 20 millions d'euros seront dégagés pour assurer les rémunérations et les formations nécessaires.
- L'Etat s'engage à montrer l'exemple en avec un objectif de recrutement de **10 000 apprentis supplémentaires dans la fonction publique d'Etat d'ici 2017.** La ministre engagera une concertation au premier trimestre 2015 sur les conditions d'emploi des apprentis dans les fonctions publiques et la reconnaissance de l'engagement des maîtres d'apprentissage.
- L'Etat engagera des travaux en vue de la **dématérialisation des démarches liées à l'enregistrement des contrats.**

### 1.4. Reconnaître les compétences et l'implication des maîtres d'apprentissage

- **Etre maître d'apprentissage, cela exige des compétences particulières qui doivent être reconnues.** L'exercice de la fonction de maître d'apprentissage doit également être reconnu par la **création d'un CQP interprofessionnel** enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. Elle pourra donner lieu à l'abondement du compte personnel de formation de celui qui en a exercé la fonction.
- Pour valoriser la fonction de maître d'apprentissage, des négociations de branche seront lancées en vue de la **généralisation de rétributions financières de la fonction de maître.** Ce travail sera alimenté par un recensement des éléments existants déjà dans diverses branches qui sera effectué par les services de l'Etat.

\*



## **2. Adapter l'offre d'orientation et de formation aux besoins de développement de l'apprentissage**

### **2.1. Mobiliser les acteurs de l'orientation pour que l'apprentissage devienne une voie d'accès à la formation initiale à égale dignité avec les autres**

Les acteurs de l'enseignement et de l'orientation scolaire seront mobilisés dans le cadre global de l'accompagnement du jeune tout au long de son parcours scolaire et de formation.

- D'ores et déjà **une instruction a été diffusée aux recteurs pour faire une priorité du développement de l'apprentissage** dans les établissements publics locaux d'enseignement, confirmant un engagement fort de l'Education nationale.
- Il faut pouvoir **plus facilement conjuguer des périodes d'apprentissage et des périodes de formations scolaires** : l'accent sera mis sur le **développement d'une offre de formation intégrée**, favorisant l'accès à des parcours mixtes en particulier dans le cadre des campus des métiers et des qualifications (2<sup>ème</sup> campagne de labellisation en décembre 2014) et des lycées des métiers.
- L'Education nationale va développer la pratique d'**au moins deux sessions annuelles d'exams**, de sorte que les CFA puissent prévoir des entrées en apprentissage tout au long de l'année.
- **La sensibilisation aux enjeux et apports de l'apprentissage doit intégrer la formation initiale des enseignants et doit devenir un réflexe des enseignants, personnels d'orientation et d'encadrement.** Diverses actions seront mises en œuvre par le ministère de l'Education nationale dans cet esprit : campagne de communication dédiée, mise en place de formations, séminaire national...
- Afin que les élèves puissent être sensibilisés de manière positive aux apports de la filière de l'apprentissage à la construction de leur parcours scolaire, **la découverte de l'apprentissage sera incluse dans le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.** Ce parcours sera expérimenté dans plusieurs académies à l'automne et généralisé à la rentrée 2015.
- Sur l'ensemble de ces actions, l'accent sera mis sur **les certifications de niveau V et IV**, qui sont celles qui ont été touchées par le ralentissement des entrées en apprentissage constatées depuis quelques années. L'Etat, les régions et les branches professionnelles ont vocation à augmenter la part de ces niveaux de diplôme, ainsi que la mixité et la diversité, dans les entrées en apprentissage sur les années qui viennent.
- **Pôle emploi va développer un effort de prospection en direction des offres d'apprentissage** et organiser dans son réseau l'expertise en matière d'orientation des demandeurs d'emploi vers l'apprentissage et d'aide au recrutement d'apprentis. Il disposera à cette fin des données concernant le paiement de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) afin de prioriser son action auprès des employeurs.
- **Une mission de mobilisation des entreprises sera confiée à Henri Lachmann, ancien président du groupe Schneider.**

- **Les différents réseaux de développeurs** qui sur le terrain favorisent la rencontre entre candidats apprentis, employeurs et centres de formation, **feront l'objet d'une coordination et d'un pilotage** favorisant aussi l'échange des bonnes pratiques et la professionnalisation.
- **Une bourse web nationale de l'apprentissage sera créée**, permettant à tout jeune d'avoir connaissance des places d'apprentissage disponibles sur son territoire. Pôle emploi, qui a développé un outil d'agrégation d'offres d'emploi, accueillera ce dispositif, qui, en partenariat avec de grandes têtes de réseaux (chambres consulaires, organismes paritaires...) permettra aux jeunes de connaître les opportunités d'apprentissage et de se tourner vers l'acteur de l'orientation le mieux à même de la mettre en relation avec l'employeur.

## 2.2. Adapter l'offre de formation aux enjeux de développement de l'apprentissage

- **Les Régions maintiendront leur mobilisation** en faveur de l'apprentissage et à consacrer le produit de la taxe d'apprentissage exclusivement au développement de l'apprentissage, notamment s'agissant des recrutements aux niveaux V et IV.
- **Les Régions et l'Etat, dans le cadre du CREFOP, renforceront leur coordination dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales**, notamment par l'apprentissage : analyse des besoins et arbitrages partagés entre les parties, procédures d'appels à projets coordonnées, développement des campus des métiers et qualifications, etc.
- **L'Education nationale et les branches s'engagent à ce que les branches soient impliquées à bon niveau dans la construction des diplômes et autres certifications** ouvertes à l'apprentissage, notamment dans le fonctionnement des commissions professionnelles consultatives.
- Afin de **raccourcir le délai de création de nouveaux diplômes et certifications professionnelles**, le processus de validation des certifications et les capacités de traitement par la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP) seront améliorés. Seront particulièrement développés des « blocs de compétences » favorisant l'accès aux certifications CQP et aux diplômes de l'Education nationale.
- L'évolution des besoins en apprentissage dans les prochaines années (métiers porteurs, renouvellement démographique, etc.) fera l'objet d'un travail d'**identification prospective des besoins en apprentissage**, en lien avec les parties prenantes, notamment les branches professionnelles. Cette démarche, qui mobilisera les observatoires paritaires et régionaux existants, sera placée sous la coordination de France stratégie. Elle s'effectuera en lien avec le Conseil national Education-Economie et le Conseil national de l'industrie, qui travailleront ensemble à l'identification des besoins en compétences et en formations initiales incluant **l'apprentissage dans les filières d'avenir de la Nouvelle France industrielle**.

\*\*\*

L'Etat, les Régions, les Partenaires sociaux et les organismes consulaires s'impliqueront, pour leurs domaines de compétences respectifs, dans la mise en œuvre de ces mesures et de ce

**programme de concertation, dont le calendrier sera suivi par le CNEFOP. Les branches seront sollicitées dans le cadre du suivi du Pacte de responsabilité et de solidarité.**

Plus largement, c'est l'ensemble des acteurs, institutionnels, employeurs, jeunes en formation ou en insertion professionnelle, parents, qu'il faudra mobiliser pour le développement de l'apprentissage. A cette fin, une large campagne de sensibilisation sera diffusée à compter de fin septembre et le Gouvernement soutiendra **la candidature de la France aux Olympiades des métiers. L'adhésion de la France à l'Alliance européenne pour le développement de l'apprentissage** sera concrétisée et doit entraîner celles des différents acteurs institutionnels.

**Programme de travail qui décline opérationnellement les conclusions de la journée Apprentissage du 19 septembre 2014**

Objectif	Actions	Déclinaison opérationnelle de l'action	Mesure Etat	Concertation	Groupe de travail	Echéance
Favoriser le recrutement d'apprentis, dès la rentrée 2014	Modifier les conditions d'attribution de la prime de 1 000 euros	Insérer la disposition dans la loi de finances 2015	X			12/14
		Communiquer sur l'existence de la prime	X Tous les partenaires			01/15
Mieux répondre au besoin d'appui et d'accompagnement	Du jeune, en définissant le cahier des charges de la mission d'accompagnement du jeune et de son maître d'apprentissage et l'employeur confiée aux CFA	Repérer les bonnes pratiques Les capitaliser dans un document de référence diffusé largement	X Tous les partenaires			03/15
	De l'employeur en mettant en place une offre de services nationale d'aide à l'employeur (recrutement et accueil de l'apprenti, élaboration du DUER, accompagnement de l'apprenti...)	Identifier l'existant, définir l'offre complémentaire à développer Construire et mettre en visibilité l'offre de service sur le territoire			X Chambres consulaires, partenaires sociaux, CFA, Régions, ANACT...	03/15
Mettre en place un « statut de l'apprenti », socle complet de droits et de prestations	Adapter les droits, la protection sociale et les conditions de rémunérations des apprentis et les rassembler en un statut des apprentis	Dresser un état des lieux des droits des apprentis, de leur représentation, de leur protection sociale, de leurs conditions de rémunération en mettant en exergue les différences entre les apprentis selon les lieux de formation et les employeurs,  En tirer les conséquences	X		X Notamment partenaires sociaux	12/14

		Définir les principes d'évolution des règles relatives à la rémunération, les évolutions à apporter en matière de représentation  Prévoir des dispositions dans les accords de branche		x Concertation Etat et partenaires sociaux  Négociations de branche		
	Déployer une offre de services en matière d'aide au logement, à la mobilité, aux équipements....	Identifier l'offre existante et définir l'offre complémentaire à développer  Lancer les appels à projets régionaux  Faire connaître l'offre de services	X Les DIRECCTE  Tous les partenaires		X Etat, Régions, partenaires sociaux	12/14
	Favoriser la mobilité européenne des apprentis en simplifiant les démarches	Etablir le bilan de l'expérimentation menée en région Nord-Pas-de-Calais Proposer le cas échéant une modification de la réglementation	X Tous les partenaires			03/15
	Publier le décret relatif à la retraite des apprentis	Dans le cadre de la réforme des retraites de janvier 2014	X			10/14
Adapter le cadre d'emploi des apprentis pour faciliter leur recrutement	Tirer les enseignements des expérimentations menées pour prévenir les ruptures du contrat de travail et adapter le cas échéant les modalités de rupture	Faire le bilan des différentes expérimentations mises en œuvre, notamment dans le cadre de l'appel à projets ministère du travail  Capitaliser les bonnes pratiques professionnelles dans un document de référence largement diffusé (en lien avec l'appui et le suivi des jeunes)	X		X CFA, partenaires sociaux, chambres consulaires	01/15

	Explorer des pistes d'adaptation de la réglementation liées au « travaux dangereux »		X	X Concertation dans le cadre du comité d'orientation sur les conditions de travail (COCT)		11/14
	Adapter le recours à l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière pour prendre en compte le multi-emploi	Modifier les dispositions réglementaires	X			12/14
	Sortir les apprentis du décompte des plafonds d'emploi des administrations d'Etat		X			12/14
	Recenser les freins au recours à l'apprentissage dans les fonctions publiques et proposer des solutions	Une mission sera confiée au conseiller d'Etat Jacky Richard	X			12/14
	Insérer une mesure d'incitation au recours à l'apprentissage sur le modèle de la clause d'insertion dans les marchés publics	Article du projet de loi croissance et emploi	X			12/14
	Insérer dans la loi une mesure d'incitation au recours à l'apprentissage sur le modèle de la clause d'insertion dans les marchés privés	En s'alimentant des travaux actuellement menés sur l'achat responsable	X			12/14
	Valider la méthodologie de calcul du coût d'un apprenti	Arrêté à prendre après avis du CNEFOP suite au travail réalisé par le CNFPTLV	X	X CNEFOP		03/15
	Fiabiliser et dématérialiser l'enregistrement des contrats				X Chambres consulaires, branches professionnelles, Régions, l'Etat	12/15

Accompagner et valoriser le maître d'apprentissage	Recenser les habilitations et certifications existantes et Inscrire au RNCP une certification « maître d'apprentissage »		X CNCP			01/15
	Mettre à disposition des branches professionnelles un document de référence qui illustre les actions qui peuvent être retenues pour valoriser la fonction du maître d'apprentissage : formation, rémunération...	Recenser les différentes dispositions négociées au niveau des branches professionnelles  Elaborer et diffuser un guide à destination des négociateurs	X			12/14
	Initier des négociations sur la rémunération et le statut de maître d'apprentissage	Définir des principes de reconnaissance de la fonction de maître d'apprentissage : rémunération, possibilité de VAE, abondement du compte personnel de formation		X Négociation		
		Négocier des dispositions sur la rémunération et le statut du maître d'apprentissage		X Négociations de branches		
Mobiliser les acteurs de l'enseignement et de l'orientation scolaire	Inclure la découverte de l'apprentissage dans le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel	Expérimentations en vue d'une généralisation à la rentrée 2015, avec un suivi assuré par l'IGEN. Appel à candidatures lancé.	X		X Informé le CNEFOP et les CREFOP	10/14
	Mettre en place des stratégies académiques pour créer 20 000 places d'apprentis supplémentaires dans les EPLE, en ciblant sur les niveaux IV et V ainsi qu'en veillant à assurer une plus grande diversité des entrées en apprentissage.	Instruction ministérielle aux recteurs du 16 septembre 2014 et inscription dans les dialogues de gestion de début novembre 2014.				12/14

	Intégration de l'apprentissage dans la journée d'information sur les métiers et dans les applications informatiques servant à orienter et affecter les jeunes (APB et AFFELNET)	Instruction ministérielle aux recteurs du 16 septembre 2014	X			
	Revoir les conditions d'exercice des personnels intervenants dans les sections d'apprentissage dans les EPLE				X Groupe métier ad hoc avec les OS	12/14
	Mettre en place des formations dédiées à la pédagogie de l'apprentissage aussi bien pour les enseignants débutants que pour ceux en exercice.	Mutualisation de productions existantes par le CNRAA et la DGESCO, publication dans le cadre des parcours de formation en ligne Magistère. Concertation avec les ESPE.	X			12/14
	Mobiliser l'encadrement de l'Education nationale (délégués académiques aux enseignements techniques, délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue, corps d'inspection, chefs d'établissements) lors d'un grand séminaire national prévu le 18 novembre	Séminaire National	X			11/14
	Mettre en place plusieurs sessions d'examen en cours d'année scolaire afin d'assouplir le calendrier de formation et d'évaluation.	Instruction envoyée aux recteurs				10/14
	Favoriser la coordination des réseaux de développeurs	Etablir un cahier des charges de l'offre de services et des modalités régionales de coopération et de pilotage des réseaux de développeurs			X CNEFOP	03/15



	Donner à Pôle emploi l'accès aux informations sur le paiement de la CSA par les employeurs afin de lui permettre de prioriser la prospection	Projet de loi simplification de la vie des entreprises	X			12/14
	Créer une bourse d'emploi nationale de l'apprentissage	Elaborer une convention de coopération avec les têtes de réseaux nationales (chambres consulaires, Pole emploi, les Régions) pour le transfert des offres	X		X Chambres consulaires, Régions, Pole emploi, l'Etat, partenaires sociaux	04/15
	Mobiliser les entreprises	Définir la mission confiée à Henri Lachmann, ancien président du groupe Schneider	X			10/14
		Lancement de la campagne de commination	X			10/14
Adapter l'offre de formation	Maintenir la mobilisation des Régions en faveur de l'apprentissage	Mettre en place une traçabilité des flux de financement de l'offre d'apprentissage			X CNEFOP	03/15
	Recenser et diffuser les bonnes pratiques de fonctionnement du CREFOP permettant la bonne articulation entre Région, Education nationale et partenaires sociaux dans l'élaboration de la carte des formations par l'apprentissage				X CNEFOP	
	Faire évoluer la répartition des responsabilités et des modalités de travail dans la rénovation des diplômes au sein des commissions professionnelles consultatives	Définir le protocole d'expérimentation avec 8 branches volontaires	X Et les partenaires sociaux			10/14
	Améliorer les processus et capacités de traitement de la Commission nationale des certifications professionnelles (CNCP)	Augmenter les moyens de la CNCP Simplifier la procédure d'examen	X			12/14

	Identifier les besoins en apprentissage dans les filières d'avenir	Mission d'inspection en appui du Conseil national de l'industrie et du Conseil national Education Economie pour identifier les besoins dans les filières de la Nouvelle France industrielle (lettre de mission signée)	X			03/15
Simplifier les démarches en matière de recours et d'organisation de l'apprentissage	Identifier les procédures qui pourraient être simplifiées : procédure d'habilitation des CFA à exercer le contrôle en cours de formation, procédure de DIMA....				X Entreprises, CFA, consulaires, Régions	12/14
Mobiliser l'ensemble des acteurs, institutionnels, employeurs, jeunes en formation ou en insertion professionnelle, parents...	Adhérer à l'alliance européenne pour le développement de l'apprentissage		X Tous les partenaires			12/014
	Soutenir la candidature de la France aux Olympiades des métiers		X Tous les partenaires			12/14
Communiquer sur les décisions prises			X Tous les partenaires			
Piloter et suivre la mise en œuvre du programme de travail	Mettre en place un comité de suivi interministériel semestriel		X			
Piloter et suivre la mise en œuvre du programme de travail	Mettre en place, dans le cadre des réunions de mobilisation, des points d'étape sur l'état d'avancement du programme		X Tous les partenaires			